



ALTERNATIVE Police  
47-49 avenue Simon BOLIVAR 75019 PARIS

SCSI-CFDT  
55 rue de Lyon 75012PARIS



# Communiqué de presse

Paris, le 10 novembre 2020

## **PROPOSITION DE LOI SÉCURITÉ GLOBALE : PROTÉGER LES POLICIERS N'EST PAS UNE ATTEINTE À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE !**

Alors qu'une disposition de la proposition de loi portée à l'Assemblée nationale par M. Jean-Michel Fauvergue suscite depuis plusieurs jours un vif débat médiatique, nos organisations appellent chacun à conserver son sang-froid et à en revenir à la lecture du texte tel qu'il a été adopté en commission des lois la semaine dernière. L'article 24 précise en effet que sera punissable « le fait de diffuser [...] dans le but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, l'image du visage ou tout autre élément d'identification d'un agent de la police nationale ou de la gendarmerie nationale autre que son numéro d'identification individuel lorsqu'il agit dans le cadre d'une opération de police ».

Loin des fantasmes d'un « État policier » agités par certains, il est donc clair que ceux qui tomberont sous le coup de cette nouvelle incrimination sont les individus qui diffusent leurs images pour attiser la haine de la police et appeler à des représailles sur les réseaux sociaux à l'encontre de nos collègues. Nous réaffirmons que la protection des fonctionnaires de police dans ce cadre est légitime. Les interventions de police pourront toujours être filmées et les images transmises à l'autorité judiciaire. Les policiers acceptent d'être identifiables, ils ne doivent pas pour autant devenir vulnérables !

Affiliés à la CFDT et attachés à une conception républicaine de la police, nos syndicats souhaitent protéger au mieux les policiers et leurs familles dans un contexte de menaces croissantes, sans que cela constitue une atteinte aux libertés publiques. Comme le rapporteur du texte lui-même l'a indiqué, les journalistes pourront travailler comme ils le font aujourd'hui. L'adoption de cette loi qui sera prochainement débattue au Parlement ne transformera pas radicalement la situation actuelle mais donnera un outil d'action supplémentaire à la Justice de notre pays pour protéger les membres des forces de l'ordre qui s'engagent au quotidien pour la sécurité de tous.